

# Schéma pluriannuel d'accessibilité numérique Électro-Dépôt

## 1. Introduction

Conformément à l'article 47 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifié par la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et son décret d'application du 24 juillet 2019, le présent schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN) 2025–2027 d'Électro-Dépôt expose la stratégie adoptée pour rendre accessibles ses services de communication au public en ligne.

Ce SPAN, dont la durée est limitée à trois ans, a pour objectifs :

- de structurer les engagements d'Électro-Dépôt en matière d'accessibilité numérique ;
- d'organiser la gouvernance et les moyens humains, techniques et financiers mobilisés ;
- de planifier les actions de mise en conformité progressive avec le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) ;
- de définir les modalités d'évaluation et de suivi des dispositifs engagés.

Il s'inscrit dans une dynamique continue d'amélioration de la qualité de service numérique à destination de toutes et tous, en particulier des personnes en situation de handicap.

## 2. Politique d'accessibilité numérique

Électro-Dépôt place l'accessibilité numérique au cœur de ses engagements en faveur de l'inclusion numérique. Cette politique s'inscrit dans la continuité des valeurs de l'entreprise : offrir une expérience client simple, fluide et équitable à tous les usagers, quels que soient leurs contextes, capacités ou équipements.

À ce titre, Électro-Dépôt entend :

- intégrer l'accessibilité numérique dans la conception, le développement, l'acquisition et la maintenance de l'ensemble de ses services numériques ;
- se conformer aux exigences du RGAA (version en vigueur) pour ses sites web, applications mobiles ;
- engager un processus de transformation **progressive**, accompagné d'évaluations régulières, dans une logique d'amélioration continue.

Cette politique est en cours de structuration.

## 3. Gouvernance et rôle du référent accessibilité

En cours de construction

## **4. Ressources humaines et financières**

La mise en œuvre de la politique d'accessibilité numérique d'Électro-Dépôt repose sur la mobilisation coordonnée de plusieurs catégories de ressources.

### **Ressources humaines**

Plusieurs pôles internes seront mobilisés :

- les équipes projets numériques (chefs de projet, user experience designers [UX], développeurs) de la direction de l'organisation et des systèmes d'information (DOSI) ;
- le service achats pour l'intégration de critères d'accessibilité dans les marchés ;
- les ressources humaines pour l'intégration de modules de sensibilisation dans les parcours internes.

Le référent accessibilité numérique agira en transversal sur l'ensemble de ces entités pour garantir la cohérence et l'efficacité des dispositifs engagés.

### **Ressources financières**

Un budget pluriannuel dédié est prévu, couvrant :

- les prestations d'audit de conformité RGAA ;
- les outils « ergonomiques » mis à disposition du public (Faciliti).

Ce budget fera l'objet d'un suivi régulier, présenté dans les plans d'actions annuels.

## **5. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité**

Electro Dépôt a l'ambition d'intégrer progressivement l'accessibilité numérique dans les processus métiers. La réflexion sur l'intérêt d'une approche transversale « Green IT » orientée sur les enjeux de RSE et d'accessibilité numérique a été initiée en 2025.

### **Intégration dans les projets numériques**

Électro-dépôt est dans une phase de lancement d'une démarche d'accessibilité numérique qui se concentre sur l'identification des ruptures d'accessibilité des 3 sites principaux.

## **6. Actions de formation et de sensibilisation**

Afin de favoriser l'appropriation des enjeux d'accessibilité numérique au sein de l'organisation, Électro-Dépôt envisage la mise en place d'une formation/sensibilisation sur le sujet.

## **7. Recours à des compétences externes**

À ce jour, Électro-Dépôt s'appuie sur des compétences externes spécialisées en accessibilité numérique pour :

- la réalisation des audits de conformité RGAA sur les supports numériques (sites web, applications mobiles) ;
- la montée en compétence des équipes internes via un accompagnement notamment sur les clauses d'accessibilité à intégrer aux contrats d'achats de prestation.
- la formalisation du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (SPAN).

## **8. Intégration dans les projets numériques et les procédures de marché**

À ce stade, l'intégration formalisée de l'accessibilité numérique est travaillée par la direction des achats dans les clauses d'achats concernant des prestations numériques :

- Inclusion dans les contrats de sous-traitance des obligations de résultats en matière de conformité RGAA ;
- Mise en place d'exigences d'accessibilité dans les nouveaux appels d'offres.

## **9. Tests utilisateurs et traitement des retours**

À ce jour, Électro-Dépôt n'a pas mis en œuvre de tests utilisateurs avec des personnes en situation de handicap, ni de dispositif structuré de recueil et de traitement des retours liés à l'accessibilité numérique.

Pour se conformer au RGAA et garantir une amélioration continue, Électro-dépôt :

- s'appuie aujourd'hui sur ses canaux de communication standards.
- s'engage à traiter systématiquement les retours dans un délai raisonnable et d'en assurer la traçabilité.

## **10. Processus de contrôle, validation et suivi**

Électro-Dépôt n'a pas encore mis en place un dispositif formalisé de contrôle et de validation de la conformité de ses services numériques au RGAA.

Toutefois, pour assurer la conformité progressive et continue, Électro-dépôt à lancer :

- la réalisation d'audits de conformité externes réguliers sur les supports identifiés comme prioritaires ;
- la publication annuelle d'un bilan de conformité, permettant d'alimenter les plans d'action futurs.
- la mise à jour du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique suite à la prise de connaissance du résultat des audits susmentionnés.

## **11. Périmètre technique et état des lieux**

Le périmètre des supports numériques concernés par le SPAN d'Électro-Dépôt, conformément aux exigences du RGAA est le suivant :

- les sites internet publics ;

- les applications mobiles mises à disposition du public ;

Un état des lieux de la conformité des sites internet publics, par un audit externe est en cours afin de :

- établir une cartographie précise des éléments à rendre conformes ;
- prioriser les actions de mise en conformité selon leur criticité et leur fréquentation ;
- structurer les plans d'action annuels à partir de données objectivées.

## 12. Plans d'actions annuels 2025 à 2027

Conformément à l'article 47 de la loi de 2005, le plan d'action 2025

- lancement de l'audit de conformité des principaux sites et applications ;
  - Site e-commerce : electrodepot.fr
  - Site du blog electrodepot.fr
  - Site engagements.electrodepot.fr
- démarrage des premières actions de sensibilisation internes ;
  - Rétroplanning en cours
- Publication d'un état des lieux intermédiaire en fin d'année.
  - Mise à jour du SPAN

Les plans d'actions 2026, 2027 seront formalisés à la suite des résultats des audits en cours et de l'identification des actions à lancer.